

SIMDUT : Informations générales



Attention... Matières dangereuses

L'ASPHME offre une formation de formateurs permettant aux participants de développer les habiletés nécessaires à dispenser le cours : *SIMDUT : Informations générales*.

À quelle entreprise s'adresse la formation de formateurs?

Toute entreprise desservie par l'ASPHME ayant plusieurs groupes de travailleurs à former sur le SIMDUT et désirant devenir autonome à ce chapitre peut bénéficier de la formation de formateurs.

Les avantages pour l'entreprise

- Réduire les frais;
- Faciliter la planification et l'organisation des activités de formation;
- Responsabiliser et valoriser les employés.

Les exigences pour l'entreprise

- Désigner des travailleurs d'expérience, motivés et intéressés par le SIMDUT, possédant une bonne crédibilité auprès de ses collègues ainsi que des habiletés en communication;
- Allouer aux formateurs le temps nécessaire à la préparation et à la diffusion de la session de formation;
- Fournir les locaux et les équipements appropriés;
- Collaborer avec l'ASPHME dans l'exercice du contrôle de la qualité de la formation dispensée.

Une formation de 6 heures, sur deux jours, qui se compose d'exposés, de discussions et d'exercices pratiques. Les participants reçoivent un manuel du formateur ainsi que le matériel nécessaire à la diffusion de la formation.

- Ce cours est gratuit.
- Une attestation est remise à chacun des participants.
- Ce cours est admissible au crédit d'impôt pour la formation d'Emploi Québec.

Objectifs

Permettre aux participants :

- D'enrichir leurs connaissances relatives au SIMDUT;
- De développer leurs habiletés à animer un groupe;
- D'acquérir les habiletés nécessaires pour préparer et diffuser la session de formation sur le SIMDUT.

Clientèle visée

Travailleurs ou représentants de l'employeur :

- Ayant suivi la formation SIMDUT de l'ASPHME d'une durée de 2 heures 30 et;
- Désirant dispenser cette formation au sein de leur entreprise.

Contenu

- Révision et appropriation du contenu;
- Bilan personnalisé de ses forces et faiblesses comme animateur.

Démarche

Les participants s'approprient le contenu du cours, en dispensent une partie aux autres formateurs-élèves, puis reçoivent les commentaires du conseiller de l'ASPHME. Ce dernier évalue les participants et fournit l'encadrement et le support nécessaires.

Le conseiller de l'ASPHME assiste ensuite au premier cours que dispense le formateur-élève et autorise son accréditation si les exigences sont rencontrées.



Association paritaire pour la santé et la sécurité du travail secteur de la fabrication de produits en métal, de la fabrication de produits électriques et des industries de l'habillement

2271, boul. Fernand-Lafontaine
Bureau 301
Longueuil (Québec) J4G 2R7
Tél.: 450 442-7763
Télec.: 450 442-2332

979, av. de Bourgogne
Bureau 570
Québec (Québec) G1W 2L4
Tél.: 418 652-7682
Télec.: 418 652-9348

www.asphme.org